

Date: Lundi 17 Novembre 2025

Horaire: 18:00

20251117-1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.

Annexe - Délibération

20251117-2 - Installation de Conseillers Municipaux.

Annexe - Délibération

20251117-3 - Remplacement de Conseillers Municipaux démissionnaires au sein de diverses Commissions et Instances.

Annexe - Délibération

20251117-4 - Information du Conseil Municipal : octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Première Adjointe.

Annexe - Délibération

20251117-5 - Communication de Monsieur le Maire : passation de marchés, d'accords-cadres et d'avenants dans le cadre de la délégation.

Annexe - Délibération

20251117-6 - Communication de M. le Maire : modification des conditions de fonctionnement de la régie du cinéma "La Scala".

Annexe - Délibération

20251117-7 - Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération : élection des représentants de la Ville.

Annexe - Délibération

20251117-8 - Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2026.

Annexe - Délibération

20251117-9 - Décision modificative n°1 : Budget annexe "Stationnement payant en parcs clos" 2025.

Annexe - Délibération

20251117-10 - Garantie d'emprunt à VIVEST pour la construction de 36 logements, cours de Rome.

Annexe - Délibération

20251117-11 - Garantie d'emprunt à ADOMA dans le cadre de l'Opération "Thionville Porte de Sarrelouis" pour la reconstruction, restructuration du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale.

Annexe - Délibération

20251117-12 - Avis sur la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Annexe - Délibération

20251117-13 - Extension du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages.

Annexe - Délibération

20251117-14 - Personnel communal : avenant à la convention de prestations de services relatives à la Commande Publique en faveur de la Ville de Yutz.

Annexe - Délibération

20251117-15 - Musée de la Tour aux Puces : gratuité durant les vacances de Noël 2025/2026.

Annexe - Délibération

20251117-16 - Subvention exceptionnelle à l'association "Cercle pour la promotion de l'histoire de Joeuf" pour la promotion de l'œuvre d'Amilcar Zannoni.

Annexe - Délibération

20251117-17 - Association Société de Musique la Clé de Sol : convention de partenariat avec la Ville.

Annexe - Délibération

20251117-18 - Vente d'un piano Steinway situé au théâtre.

Annexe - Délibération

20251117-19 - Adagio et Théâtre : adoption des règlements intérieurs.

Annexe - Délibération

20251117-20 - La Scala : adoption du règlement intérieur.

Annexe - Délibération

20251117-21 - Défilé de Saint-Nicolas 2025.

Annexe - Délibération

20251117-22 - Associations sportives : attribution de subventions 2025.

Annexe - Délibération

20251117-23 - Subvention pour des actions de jeunesse 2025.

Annexe - Délibération

20251117-24 - Rapport d'activités 2025 : bourses au permis de conduire, au financement du Brevet d'Aptitude aux Formations d'Animateur (B.A.F.A.), du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil de mineurs (B.A.F.D.) et bourses à l'initiative des jeunes.

Annexe - Délibération

20251117-25 - Salles municipales : forfait nettoyage.

Annexe - Délibération

20251117-26 - Action "Coeur de Ville" : prolongation de l'exonération partielle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Annexe - Délibération

20251117-27 - Zone d'Aménagement Concerté Thionville Rive Gauche : approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024.

Annexe - Délibération

20251117-28 - Cession d'un terrain allée du Château de Gassion dans la Z.A.C. de Gassion.

Annexe - Délibération

20251117-29 - Dénomination d'une voie en impasse prenant naissance sur la route du Crève-Coeur.

Annexe - Délibération

20251117-30 - Dénomination d'une ruelle à Oeutrange.

Annexe - Délibération

20251117-31 - Dénomination d'une voie de liaison entre l'avenue Comte de Bertier et la rue Claude Weisbuch.

Annexe - Délibération

20251117-32 - Autorisation de futures ventes de véhicules sur le site Agorastore.

Annexe - Délibération

20251117-33 - Conventions de servitude entre ENEDIS et la Ville.

Annexe - Délibération

20251117-34 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Côte-des-Roses - Bel Air, cession d'un terrain rue Sainte Anne - hôtel hospitalier : nouvelles références cadastrales, désaffectation et déclassement du domaine public.

Annexe - Délibération

20251117-35 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes : contrôle coordonné sur la reconversion des friches industrielles.

Annexe - Délibération

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2025. (M. CUNY)

Il est proposé à l'Assemblée Communale de désigner le secrétaire de cette séance et d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025, dont un exemplaire est joint en annexe.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Lucas GRANDJEAN, secrétaire de cette séance du Conseil Municipal ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-2 - Installation de Conseillers Municipaux. (M. CUNY)

Suite aux démissions, parvenues en Mairie le 22 octobre 2025, de Mesdames Sandrine JEAN, Karine SCHMITT et Caroline HEIN du Conseil Municipal et aux termes de l'article L.270 du Code électoral, les candidats venant immédiatement après le dernier élu sont appelés à remplacer les Conseillers Municipaux élus sur la liste dont les sièges deviennent vacants.

Il s'agit en l'occurrence, respectivement pour la liste "Thionville le Renouveau" de Monsieur Yves CLEMENT, Madame Carole JUDITH et Monsieur Sébastien BAUDOT, candidats suivants et qui sont donc devenus Conseillers Municipaux à la date des vacances suivantes :

- le 22 octobre 2025 pour les démissions de Mesdames Sandrine JEAN et Karine SCHMITT,
- le 31 octobre 2025 pour Madame Caroline HEIN.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré et en considération de la démission de Madame Carole JUDITH de son mandat de Conseillère Municipale le 12 novembre 2025, l'installation de cette dernière n'étant plus à l'ordre du jour de cette Assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'installer Messieurs Yves CLEMENT et Sébastien BAUDOT dans leurs fonctions ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-3 - Remplacement de Conseillers Municipaux démissionnaires au sein de diverses Commissions et Instances. (M. CUNY)

M. le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour en raison de l'absence des élus intéressés et de le reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Suite aux démissions de Mesdames Sandrine JEAN, Karine SCHMITT et Caroline HEIN, le Conseil Municipal est invité à procéder à leurs remplacements au sein de diverses Commissions municipales et Instances :

Sandrine JEAN : membre de la Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ;

Karine SCHMITT : membres des Commissions "Culture et vie associative" et "Enseignement, Jeunesse et Sports, Affaires sociales" ;

Caroline HEIN : membre de la Commission "Enseignement, Jeunesse et Sports, Affaires sociales" et membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : Mme Véronique SCHMIT, Mme Camille MONNIER, M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-4 - Information du Conseil Municipal : octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Première Adjointe. (M. CUNY)

La protection fonctionnelle des élus municipaux est régie par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L.2123-35 qui précise que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux suppléants ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux est venue modifier l'article ci-dessus. Ainsi, l'octroi de la protection fonctionnelle aux élus qui en font la demande est automatique, et ce, sans décision préalable du Conseil Municipal.

Pour ce qui est de la procédure à suivre, l'article L.2123-35 du C.G.C.T. précise que l'élu victime adresse une demande de protection fonctionnelle au maire, qui en accuse réception. Le Maire procède par la suite à la transmission de la demande au préfet, au titre du contrôle de légalité et à l'information des élus. Cela dans le délai de cinq jours francs, après l'accusé de réception. La procédure se termine par l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, de l'information relative à l'octroi de la protection fonctionnelle.

En l'espèce, Madame la Première Adjointe a procédé par écrit à une demande de protection fonctionnelle le 18 septembre 2025. M. le Maire en a accusé réception le 8 octobre 2025. Cette demande a été transmise à Monsieur le Préfet, au titre du contrôle de légalité, le 10 octobre 2025 et pour information aux membres du Conseil Municipal le 14 octobre 2025.

La protection fonctionnelle sollicitée a été accordée à Mme la Première Adjointe à compter du 16 octobre 2025.

Les faits invoqués sont les propos tenus par M. Yan RUTILI, propos qui de par leur teneur, interrogent sur leur légalité et pourraient revêtir le caractère d'une infraction pénale telle que celles visées à l'article L.2123-35 du C.G.C.T.

Cette protection fonctionnelle s'exerce par le biais de la prise en charge des honoraires de l'avocat que Mme la Première Adjointe a choisi dans le cadre de l'instance en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Mme Véronique SCHMIT ayant quitté la salle avant l'examen du rapport et ne participant pas au vote) :

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

- prend acte de la communication de cette information, relative à l'octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Première Adjointe ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	36	
Pour	36	M. Pierre CUNY, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-5 - Communication de Monsieur le Maire : passation de marchés, d'accords-cadres et d'avenants dans le cadre de la délégation. (M. CUNY)

Le Conseil Municipal est informé qu'en application de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juillet 2020 (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ont été passés les marchés et avenants suivants (voir tableau annexé).

Il est rappelé que l'ensemble de ces opérations a fait l'objet d'une attribution en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) pour les marchés formalisés et en Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée (C.A.M.P.A.) pour les marchés non formalisés.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de la présente communication ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAU, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAU, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-6 - Communication de M. le Maire : modification des conditions de fonctionnement de la régie du cinéma "La Scala". (M. CUNY)

Le cinéma "La Scala" dispose d'une régie d'avance et de recettes instituée en 2006, dont les conditions de fonctionnement ont été modifiées le 9 septembre 2025, dans le cadre de l'évolution des pratiques de gestion et des modalités actuelles de fonctionnement de l'établissement.

L'évolution concerne les modes de règlement des dépenses et l'ajout de la carte bancaire ; elle a été opérée par arrêté en vertu de la délibération du 4 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal à M. le Maire dans le domaine des régies comptables.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD donne procuration à Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-7 - Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération : élection des représentants de la Ville. (M. CUNY)

La Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération, issue de la fusion des Communautés d'Agglomération "Portes de France-Thionville" et du Val de Fensch, créée par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2024, sera effective au 1^{er} janvier 2026.

Pour faire suite aux délibérations des Communes membres de la future Communauté d'Agglomération approuvant à la majorité la mise en place d'un accord local pour la composition du futur Conseil Communautaire, le Conseil Municipal de Thionville ayant délibéré le 2 juin 2025, l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025 acte la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire issu du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

Ainsi, sur 79 sièges, 19 sièges sont attribués à la Commune de Thionville.

Les Conseillers communaires sortants sont les suivants :

Pour la liste "Thionville au Coeur" : Pierre CUNY, Véronique SCHMIT, Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Brigitte SCHNEIDER, Jackie HELFGOTT, Carol THIL, Pierre ALIX, Anita FATIS, Roger SCHREIBER, Patricia RENAUX, Jean-Charles LOUIS, Stéphanie KIS, Emmanuel BERTIN, Christiane ZANONI, Thierry GHEZZI, Muriel BOUCHERON-ICARD, Lucas GRANDJEAN, Danièle BERTRAND et Laurent TSCHIRSCH.

Pour la liste "Thionville, le Renouveau" : *Sandrine JEAN (démissionnaire)*, Lionel BIEDER, *Karine SCHMITT (démissionnaire)* et Laurent KROB.

Pour la liste "Thionville - Citoyens / Thionville en mieux" : Brigitte VAISSE, Guy HARAU et Philippe NOLLER.

En vertu des dispositions de l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 1.000 habitants et plus qui disposent d'un nombre de sièges de conseiller communautaire moindre après la fusion élisent les conseillers communautaires qui occuperont l'ensemble des sièges désormais attribués à la commune au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste à un tour et uniquement parmi les conseillers communautaires précédemment élus. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Deux listes sont présentées. L'une pour la liste "Thionville au Coeur" comportant les candidats suivants dans l'ordre de la liste : Pierre CUNY, Véronique SCHMIT, Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Brigitte SCHNEIDER, Jackie HELFGOTT, Carol THIL, Pierre ALIX, Patricia RENAUX, Roger SCHREIBER, Stéphanie KIS, Jean-Charles LOUIS, Christiane ZANONI, Emmanuel BERTIN, Rebecca MARCIANO, Lucas GRANDJEAN, Thierry GHEZZI, Anita FATIS, Muriel BOUCHERON-ICARD, Danielle BERTRAND. L'autre pour la liste "Thionville - Citoyens / Thionville en mieux" comportant les candidats suivants, dans l'ordre de la liste : Brigitte VAISSE, Guy HARAU et Philippe NOLLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- élit, au scrutin de liste à la plus forte moyenne et à bulletins secrets, les 19 conseillers communautaires de la Commune de Thionville qui siégeront au Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération, par 33 voix et 5 voix :

"Thionville au cœur" : Pierre CUNY, Véronique SCHMIT, Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Brigitte SCHNEIDER, Jackie HELFGOTT, Carol THIL, Pierre ALIX, Patricia RENAUX, Roger SCHREIBER, Stéphanie KIS, Jean-Charles LOUIS, Christiane ZANONI, Emmanuel BERTIN, Rebecca MARCIANO, Lucas GRANDJEAN, Thierry GHEZZI, Anita FATIS ;

"Thionville - Citoyen / Thionville en mieux" : Brigitte VAISSE, Guy HARAU ;

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIERSCHE, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-8 - Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2026. (M. LOUIS)

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3.500 habitants et plus sont tenues d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, un débat, sur la base d'un rapport, en Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Ce document, présenté ci-après et qui n'a pas de caractère décisionnel, doit permettre aux conseillers municipaux de s'exprimer sur la stratégie budgétaire 2026 et ainsi nourrir le débat, sur la base des éléments factuels y figurant.

Il apporte des précisions sur le contexte économique et financier, international et national. Il résume également les principales mesures gouvernementales impactant les finances des collectivités territoriales et plus particulièrement la ville.

Enfin, il retrace les principales réalisations depuis quelques années et expose les orientations qui présideront à l'élaboration des Budgets 2026 de la Ville, du centre funéraire et du stationnement payant en parcs clos et ce, compte tenu des tendances des résultats de l'année 2025.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte des orientations budgétaires 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**20251117-9 - Décision modificative n°1 : Budget annexe "Stationnement payant en parcs clos"
2025. (M. LOUIS)**

La présente décision modificative n°1/2025 du Budget annexe du "stationnement payant en parcs clos" de la Ville s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 0,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

La nomenclature M4 applicable à ce service public industriel et commercial (S.P.I.C.) nécessite une décision modificative pour toute modification de crédits au titre de la fongibilité des crédits. Aussi cette présente décision concerne essentiellement des mouvements de crédits d'un chapitre à un autre au sein des dépenses de la section d'investissement. Aucun ajout, ni retrait de dépenses, ni de recettes n'est à noter.

DM n°1/2025

Chapitre Investissement	Libellé	Vote
20	Immobilisations incorporelles	100.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-300.000,00 €
23	Immobilisations en cours	200.000,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget annexe du "Stationnement payant en parc clos" 2025 qui s'équilibre à :
 - Section de fonctionnement : 0,00 €
 - Section d'investissement : 0,00 €
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-10 - Garantie d'emprunt à VIVEST pour la construction de 36 logements, cours de Rome. (M. LOUIS)

La Ville a été saisie d'une demande de garantie d'emprunt par VIVEST dans le cadre du financement de l'opération de construction neuve de 36 logements collectifs de type P.L.S. (Prêt Locatif Social), P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et P.L.U.S (Prêt Locatif Usage Social), cours de Rome.

VIVEST sollicite la Ville pour garantir à hauteur de 25%, conjointement avec le Conseil départemental de la Moselle à hauteur de 50% et la Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville" à hauteur de 25%, pour le contrat de prêt (P.L.S, P.L.A.I. et P.L.U.S) n°177487 d'un montant de 2.370.774,00 € T.T.C. souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (C.D.C.) ; prêt constitué de 7 lignes du prêt :

- P.L.A.I., d'un montant de cent-trente-quatre mille deux-cent-trois euros (134.203,00 €),
- P.L.A.I. foncier, d'un montant de deux-cent-quatre mille neuf-cent-trente-quatre euros (204.934,00 €),
- P.L.S. P.L.S.D.D. 2025, d'un montant de six-cent-six mille neuf-cent-quatre-vingt-quatre euros (606.984,00 euros),
- P.L.S. foncier P.L.S.D.D. 2025, d'un montant de cent-quarante-trois mille deux-cent-quarante-et-un euros (143.241,00 €),
- P.L.U.S. P.L.U.S. constructions vertes, d'un montant de quatre-cent-quarante-neuf mille trois-cent-trente-six euros (449.336,00 €),
- P.L.U.S. foncier P.L.U.S. constructions vertes, d'un montant de deux-cent-cinquante-six mille soixante-seize euros (256.076,00 €),
- P.H.B. 2.0 constructions vertes, d'un montant de cinq-cent-soixante-seize mille euros (576.000,00 €).

Les principales caractéristiques de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLS foncier
Enveloppe	-	-	PLSDD 2025	PLSDD 2025
Identifiant de la Ligne du Prêt	5675062	5675061	5675059	5675058
Montant de la Ligne du Prêt	134 203 €	204 934 €	606 984 €	143 241 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	360 €	80 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,5 %	1,5 %	2,81 %	2,81 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,5 %	1,5 %	2,81 %	2,81 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt ²	1,5 %	1,5 %	2,81 %	2,81 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	- 0,75 %	- 0,75 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	PLUS constructions vertes	PLUS constructions vertes
Identifiant de la Ligne du Prêt	5675063	5675064
Montant de la Ligne du Prêt	449 336 €	256 076 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,9 %	1,9 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,9 %	1,9 %
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	50 ans
Index ¹	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,2 %	0,2 %
Taux d'intérêt ²	1,9 %	1,9 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

Offre CDC	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB
Enveloppe	2.0 constructions vertes
Identifiant de la Ligne du Prêt	5676390
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans
Montant de la Ligne du Prêt	576 000 €
Commission d'instruction	340 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	0,73 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,73 %
Phase d'amortissement 1	
Durée du différé d'amortissement	240 mois
Durée	20 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	0 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité
Modalité de révision	Sans objet
Taux de progression de l'amortissement	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

La présente garantie est sollicitée d'après les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°177487 en annexe signé entre VIVEST, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.).

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.370.774,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la C.D.C. selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°177487, constitué de 7 lignes de prêt ;
- accorde sa garantie à hauteur de la somme de 592.693,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt. Ledit contrat n°177487 est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- décide d'apporter sa garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- s'engage :

- sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la C.D.C. et dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIERSCHE, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-11 - Garantie d'emprunt à ADOMA dans le cadre de l'Opération "Thionville Porte de Sarrelouis" pour la reconstruction, restructuration du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale. (M. LOUIS)

La Ville a été saisie d'une demande de garantie d'emprunt par la Société d'Economie Mixte ADOMA dans le cadre de l'opération pour la reconstruction, restructuration du Foyer de Travailleurs Migrants (F.T.M.) en résidence sociale au 30, boulevard Robert Schuman.

ADOMA sollicite la Ville pour garantir à hauteur de 50%, conjointement avec la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville" pour le contrat de prêt n°177766, d'un montant de 8.290.732,00 €, constitué de 2 lignes de Prêt, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (C.D.C.) :

- P.L.A.I. d'un montant de sept millions six-cent-quatre-vingt-douze mille sept-cent-trente-deux euros (7.692.732,00 €) ;
- PH.B. 2.0 MOI tranche 2020 d'un montant de cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit mille euros (598.000,00 €).

Les principales caractéristiques de ce contrat de prêts sont les suivantes :

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	
Enveloppe	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5682710	
Montant de la Ligne du Prêt	7 692 732 €	
Commission d'instruction	0 €	
Durée de la période	Annuelle	
Taux de période	1,3 %	
TEG de la Ligne du Prêt	1,3 %	
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	
Index ¹	Livret A	
Marge fixe sur index	- 0,4 %	
Taux d'intérêt ²	1,3 %	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	SR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	

Offre CDC (multi-périodes)			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB		
Enveloppe	2.0 MOI tranche 2020		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5682711		
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans		
Montant de la Ligne du Prêt	598 000 €		
Commission d'instruction	350 €		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	0,73 %		
TEG de la Ligne du Prêt	0,73 %		
Phase d'amortissement 1			
Durée du différé d'amortissement	240 mois		
Durée	20 ans		
Index	Taux fixe		
Marge fixe sur index	-		
Taux d'intérêt	0 %		
Périodicité	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité		
Modalité de révision	Sans objet		
Taux de progression de l'amortissement	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360		

Offre CDC (multi-périodes)			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB		
Enveloppe	2.0 MOI tranche 2020		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5682711		
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans		
Montant de la Ligne du Prêt	598 000 €		
Commission d'instruction	350 €		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	0,73 %		
TEG de la Ligne du Prêt	0,73 %		
Phase d'amortissement 2			
Durée	20 ans		
Index ¹	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %		
Taux d'intérêt ²	2,3 %		
Périodicité	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité		
Modalité de révision	SR		
Taux de progression de l'amortissement	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360		

La présente garantie est sollicitée d'après les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°177766 en annexe signé entre ADOMA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.).

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8.290.732,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la C.D.C. selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°177766, constitué de 2 lignes de prêt ;
- accorde sa garantie à hauteur de la somme en principal de 4.145.366,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt. Ledit Contrat n°177766 est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- décide d'apporter sa garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- s'engage :
 - sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la C.D.C. et dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
 - pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-12 - Avis sur la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale. (M. LOUIS)

Conformément à l'article L 2541-14 du Code général des collectivités territoriales, cette décision budgétaire doit être soumise à l'avis du Conseil Municipal.

La présente Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'équilibre à :

- Section de Fonctionnement : 0,00 €
- Section d'Investissement : 500.000,00 €

Elle concerne essentiellement des mouvements d'ordre patrimoniaux liés à l'opération de construction de la Maison des Solidarités, opérations purement comptables destinées à intégrer les frais d'étude réalisés dans l'opération de construction.

Section d'Investissement

Opérations d'ordre patrimoniales

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Service Gestionnaire	Total
D	041	Opérations patrimoniales	2313	110	500 000,00
			Total 2313		500 000,00
		Total Opérations patrimoniales			500 000,00
	Total 041				500 000,00
Total D					500 000,00
R	041	Opérations patrimoniales	2031	110	500 000,00
			Total 2031		500 000,00
		Total Opérations patrimoniales			500 000,00
	Total 041				500 000,00
Total R					500 000,00

Aucune autre donnée, ni annexe budgétaire n'est modifiée.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis positif sur la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2025 du C.C.A.S. ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUT, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-13 - Extension du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages. (Mme ZANONI)

La Ville a procédé ces dernières semaines à l'installation de capteurs nomades destinés à lutter contre les dépôts sauvages de déchets. Ces pièges photographiques à déclenchement automatique viennent compléter les moyens de vidéosurveillance mis en place pour préserver le territoire.

Les dépôts illégaux de déchets représentent une problématique récurrente et notamment à proximité des points d'apports volontaires. Ainsi, au cours du mois d'octobre 2025, 28 procédures ont été engagées. Face à ce constat, l'installation de ces nouveaux dispositifs innovants vise à améliorer la détection des incivilités, à exercer un effet dissuasif, et à mettre en place une véritable politique "pollueur-payeur".

Les capteurs ont été positionnés dans plusieurs secteurs préalablement identifiés comme sensibles. Le fonctionnement de ces équipements repose sur une technologie de détection spécialisée qui permet aux agents assermentés de constater les infractions liées aux dépôts sauvages sur la voie publique.

Le traitement des données personnelles respecte intégralement la réglementation, avec conservation limitée à la durée nécessaire au traitement des infractions constatées. L'accès aux données reste strictement limité aux services municipaux habilités dans le cadre de leurs missions de police administrative.

Les infractions relevées par ces dispositifs exposent leurs auteurs aux sanctions prévues par un arrêté municipal. Selon la gravité des faits constatés, les contrevenants s'exposent à des amendes forfaitaires pouvant s'élever jusqu'à 15.000,00 € ou, dans les cas les plus graves, à des poursuites judiciaires.

Il est important de rappeler qu'en parallèle les habitants disposent de plusieurs solutions pour éliminer leurs déchets et notamment les encombrants dans le respect de la réglementation. Les déchetteries restent accessibles selon ses horaires habituels et un service de collecte des encombrants sur rendez-vous est également proposé. Enfin, de nombreux points de tri sélectif sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

La réussite de cette démarche repose sur la collaboration de tous les habitants. En adoptant des comportements respectueux de l'environnement et en faisant preuve de civisme, chacun contribue à créer un cadre de vie propre et agréable pour tous.

Les Commissions "Environnement, Cadre de Vie et Travaux" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dispositif décrit au présent rapport ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-14 - Personnel communal : avenant à la convention de prestations de services relatives à la Commande Publique en faveur de la Ville de Yutz. (M. BERTIN)

Par délibération en date du 17 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une convention de prestations de services avec la Ville de Yutz. Cette convention, intéressant la Ville de Yutz dans la mise en oeuvre de l'intégralité des procédures de commande publique, est effective depuis le 1er juillet 2024.

Afin d'ajuster les modalités financières de cette convention à la réalité des charges effectivement supportées, il est proposé d'introduire un avenant visant à modifier l'article 4 de ladite convention comme suit :

Les charges afférentes aux missions confiées sont déterminées selon les principes suivants :

- charges directes : elles regroupent les dépenses directement imputables au fonctionnement du service, telles que les frais de formation, documentation, adhésions, déplacements, recrutement, prestataires extérieures, contrats de service, ainsi que les frais d'insertion et de publicité (BOAMP, JOUE, etc...),
- dépenses d'équipement informatique liées aux marchés publics : ces dépenses sont gérées par le Service Commun des Systèmes d'Information (S.C.S.I.) de la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville", selon la clé de répartition définie dans la convention portant création du S.C.S.I. signée le 7 août 2017 et faisant l'objet d'une révision annuelle.

La Ville refacture à la Ville de Yutz la part des charges qui lui incombe, sur la base des unités d'oeuvres définies par l'activité du service.

- charges indirectes : dans un souci de simplification, un forfait de 6% est appliqué à la masse salariale totale (salaires et charges patronales) de la Direction de la Commande Publique.

A compter de la refacturation relative à l'exercice 2025, les dépenses liées aux salaires et frais de personnel annexes ne seront plus réparties selon les unités d'oeuvre, mais refacturées au réel, selon les modalités suivantes :

- salaires et frais de personnel annexes : ils incluent les salaires et charges sociales, ajustés des remboursements éventuels (I.J.S.S.) et des aides à l'emploi (R.Q.T.H., contrats aidés, etc...) correspondant au coût du poste de gestionnaire en charge des marchés pour la Ville de Yutz à hauteur de 100% et au coût du poste de Directeur de la commande publique à hauteur de 25%.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des modalités financières à compter de la refacturation relative à l'exercice 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la signature de l'avenant correspondant tel que joint en annexe.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBouLET, M. Laurent TSCHIERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-15 - Musée de la Tour aux Puces : gratuité durant les vacances de Noël 2025/2026. (M. HELFGOTT)

Comme l'an passé, le Musée de la Tour aux Puces proposera cette année une programmation spécifique durant le temps des fêtes, en l'occurrence une animation à l'attention du jeune public durant les vacances scolaires.

Un jeu de piste sur la thématique des lutins sera proposé, au travers d'un parcours dans tout le musée, avec à la clé une surprise après tirage au sort.

Pour ce faire, et permettre au plus grand nombre d'accéder au musée, il est proposé d'accorder la gratuité de visite sur l'ensemble de l'équipement et sur la période mentionnée, soit du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette période de gratuité ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBouLET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-16 - Subvention exceptionnelle à l'association "Cercle pour la promotion de l'histoire de Joeuf" pour la promotion de l'œuvre d'Amilcar Zannoni. (M. HELFGOTT)

L'association "Cercle pour la promotion de l'histoire de Joeuf", éditrice de nombreux documents de qualité sur l'histoire régionale, prépare actuellement un ouvrage documentant le parcours et l'œuvre du sculpteur lorrain d'origine italienne Amilcar Zannoni (1922-2009), véritable ambassadeur de la Lorraine du fer. C'est en 1959 qu'il s'initie à la sculpture, développant progressivement une technique originale basée sur le travail de l'acier et des métaux de récupération issus du monde industriel.

Le Centre Culturel Jacques Brel avait accueilli le sculpteur pour une exposition en 1982, et la Ville s'était portée acquéreuse d'une œuvre intitulée « L'homme se dégageant de la matière », caractérisée par l'enlacement de deux corps filiformes traduisant une profonde réflexion sur la condition humaine. L'œuvre est actuellement présentée dans le salon Urbana, au cabinet de M. le Maire.

Les relations de cet artiste avec la Ville ont donc jalonné sa carrière,

Pour contribuer à ce projet, il est proposé de subventionner l'association susnommée à hauteur de 300,00 €.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association "Cercle pour la promotion de l'histoire de Joeuf" ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-17 - Association Société de Musique la Clé de Sol : convention de partenariat avec la Ville. (M. HELFGOTT)

La Ville conduit une politique active en faveur du milieu associatif, apportant son soutien aux entités locales à travers des subventions, des conseils personnalisés ainsi que la mise à disposition de matériel ou de locaux, conformément à ses engagements en faveur de l'animation du territoire.

L'association thionvilloise "Société de Musique Clé de Sol" a pour objet d'accompagner les associations locales (quel que soit leur objet : culture, sportif, social, jeunesse, etc...) ainsi que les artistes locaux dans l'organisation de leurs événements. Pour ce faire, elle propose la mise à disposition de son matériel et un accompagnement technique.

La formalisation du partenariat entre la Ville et l'association offre donc la possibilité de mieux soutenir le tissu associatif thionvillois et de faciliter l'organisation d'événements sur le territoire.

La convention jointe au présent rapport précise les engagements de chaque partie.

L'association s'engage, dans la limite des ressources dont elle dispose, à répondre favorablement aux sollicitations des autres associations et/ou de la Ville en terme de mises à disposition de matériels. Pour la Ville, les mises à disposition sont consenties à titre gracieux.

De son côté, la Ville met à disposition de l'association un bureau au LED, lui facilite l'accès aux équipements culturels municipaux et lui attribue une subvention de 1.000,00 €.

Les modalités de mise en oeuvre des actions de partenariat sont détaillées à l'article 4 de la convention.

L'association s'engage de son côté à assurer le matériel entreposé et à prendre en charge les éventuels dommages relevant de sa responsabilité.

Par ailleurs, l'association conserve la propriété de son parc technique et s'engage à fournir, chaque année, à la Ville la liste actualisée du matériel disponible et les modalités d'utilisation. Cette liste est transmise au responsable du LED, interlocuteur de la Ville avec le secteur associatif culturel.

Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi, dans le respect de la réglementation applicable en matière de sécurité, d'hygiène et d'assurances, ainsi que du règlement intérieur de l'établissement concerné.

La convention est conclue pour une période initiale s'achevant le 30 septembre 2026. En accord avec les deux parties, elle pourra être reconduite chaque année, après signature d'un avenant, pour une durée de 12 mois, à l'issue de l'entretien de concertation annuel et sur la base des documents de bilan présentés par l'association. Elle est résiliable à tout moment par lettre recommandée, avec un préavis de deux mois, sauf faute grave où la résiliation est immédiate.

Toute modification contractuelle devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les propositions du présent rapport et les termes de la convention figurant en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-18 - Vente d'un piano Steinway situé au théâtre. (M. HELFGOTT)

Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'un bien communal d'une valeur supérieure à 4.600,00 € doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le piano à queue Steinway D (n°484320) du Théâtre, réformé de la comptabilité et de l'inventaire, fait l'objet d'une proposition de rachat à hauteur de 20.000,00 € par la Société Pianos Schaeffer S.A.R.L.

Au vu de l'état dégradé du piano, une expertise a été réalisée. Celle-ci indique des fissures importantes sur la table d'harmonie, divers défauts de meuble, une nécessité de réfection complète et de laquage intégral. Un devis récent évalue les travaux de remise en état à 51.097,00 € TTC, soit une somme supérieure à la valeur de revente proposée.

Par ailleurs, le manque d'espace induit que le stockage du piano au théâtre n'est plus possible de façon optimale, compte tenu de l'exiguïté des espaces disponibles existants.

En outre, le modèle Steinway D étant très grand, il n'est utilisé que seulement 3 à 4 fois par saison, principalement pour des concerts d'orchestre. Pour certains événements, il est même nécessaire de louer un autre instrument plus adapté aux besoins des artistes.

De ce fait, la société Pianos Schaeffer S.A.R.L., ayant pris connaissance de l'état du piano et devant prendre en charge les frais techniques et de transport, propose un rachat à hauteur de 20.000,00 € nets (payable sous 30 jours après enlèvement). L'instrument sera vendu en l'état et retiré directement au théâtre. Tous les frais sont à la charge de l'acheteur.

Le projet de contrat de cession est annexé au présent rapport, précisant l'identification du piano, la description de son état, le montant, les conditions de paiement et la prise en charge du transport.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du piano à queue Steinway D (n°484320) à la Société Pianos Schaeffer S.A.R.L. pour un montant de 20.000,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUT, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-19 - Adagio et Théâtre : adoption des règlements intérieurs. (M. HELFGOTT)

Les projets de règlements intérieurs de l'Adagio et du Théâtre figurant en annexe définissent les droits et obligations de tous les usagers (spectateurs, associations, compagnies artistiques, partenaires, prestataires), garantissent la sécurité des publics et des biens, assurent le respect du cadre juridique et facilitent la gestion des espaces culturels municipaux.

Les règlements proposés encadrent de façon uniforme l'utilisation de l'Adagio et du Théâtre. Ils intègrent les obligations légales en vigueur (sécurité incendie, accessibilité, acoustique, protection des données personnelles, responsabilité civile) ainsi que les spécificités locales sur les usages et les relations entre occupants et gestionnaires municipaux.

Leur instauration répond aux exigences de clarification, de responsabilisation et de modernisation de nos équipements culturels.

Les principes communs et les points clés développés sont les suivants :

- un champ d'application précis : chaque règlement s'applique à l'ensemble des usagers, sur tous les espaces accessibles du site culturel concerné ;
- une définition des conditions d'accès et d'usage : des règles claires sur les horaires, la billetterie, les comportements attendus, et les droits d'entrée des publics et professionnels ;
- une sécurité renforcée avec une prescription stricte sur la gestion des risques, l'accès aux installations techniques, la gestion des issues de secours, l'exclusion immédiate en cas de non-respect des consignes ;
- le respect des lieux et la gestion des dégradations : une sanction des actes de dégradation ou de vandalisme, l'obligation de remise en état par les organisateurs, une facturation des frais induits ;
- des contraintes techniques et de jauge : le respect impératif des capacités des salles et des normes techniques ainsi qu'une distinction claire des jauges pour chaque espace ;
- responsabilité civile et assurances : l'obligation de souscrire une assurance pour toutes les activités, responsabilité clairement identifiée pour les dommages subis ou causés ;
- gestion unique et transparence : désignation d'un interlocuteur municipal unique pour toute demande d'information ou de réservation ;
- un traitement conforme des données personnelles : respect du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) pour la billetterie et la gestion des publics ;
- une clarification accrue des procédures d'autorisation et de modification des règlements ;
- une sécurisation accrue des installations avec la mention des limites sonores, du tri des déchets et un contrôle environnemental ;
- un encadrement rigoureux du droit à l'image et des prises de vues pour communication.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes des règlements intérieurs du Théâtre et de l'Adagio figurant en annexes ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-20 - La Scala : adoption du règlement intérieur. (M. HELFGOTT)

La garantie d'un service public de qualité suppose la mise en place d'un cadre relationnel précis entre l'administration et les usagers. Afin de s'assurer du bon fonctionnement du service, il apparaît nécessaire de formaliser les modalités d'usage des installations.

Le règlement qui est soumis à l'Assemblée Communale s'articule autour de trois composantes principales.

Les conditions d'accès appliquent une tarification différenciée (validée précédemment par le Conseil Municipal) et des restrictions d'accès fondées sur l'âge pour protéger les mineurs sont mises en place dans le respect des directives nationales du Centre National du Cinéma. Les règles comportementales s'appuient spécifiquement sur des interdictions, comme celle de la présence d'appareils de captation pour préserver l'expérience collective de visionnage et respecter les droits de propriété intellectuelle. Le régime de responsabilité opère une distinction classique entre responsabilité de l'établissement et responsabilité des usagers. L'intégration du droit à l'erreur, consacré par la loi du 10 août 2018, témoigne d'une approche plus compréhensive envers les usagers.

Le régime des sanctions repose sur la graduation proportionnée à la gravité des faits, conformément aux principes du droit administratif. Peuvent ainsi être prononcés, l'exclusion immédiate pour toute infraction ou l'interdiction temporaire pouvant atteindre une année pour les comportements graves. La personne concernée sera toujours entendue et son cas sera examiné par une commission administrative ad hoc, ce qui garantit le respect de ses droits.

L'article relatif aux soirées distingue la responsabilité du cinéma de celle des intervenants. Il montre l'équilibre à trouver entre encourager les échanges citoyens et maintenir le bon ordre dans un lieu culturel public.

Ce règlement illustre les défis des politiques culturelles locales : comment rendre la culture cinématographique accessible à tous, tout en fixant des règles communes ? Il reflète une évolution générale de l'administration vers plus de transparence et de dialogue avec les citoyens.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de ce règlement intérieur annexé au présent rapport ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUT, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-21 - Défilé de Saint-Nicolas 2025. (M. GHEZZI)

Dans le cadre du défilé de Saint-Nicolas, le dimanche 7 décembre 2025, les associations thionvilloises ont été sollicitées pour la fabrication des chars et pour la déambulation de leurs troupes d'animation.

A ce titre, il est proposé à l'Assemblée de leur accorder, selon le tableau ci-joint, une participation financière de :

- 500,00 € par char fabriqué ;
- 100,00 € par troupe d'animation.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des participations financières détaillées en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à engager les dépenses relatives à cette manifestation.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIRSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : Mme Véronique SCHMIT, Mme Camille MONNIER, M. Brian PELINGU, M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-22 - Associations sportives : attribution de subventions 2025. (M. GRANDJEAN)

La Ville considère que l'accompagnement des clubs sportifs, dans la mise en œuvre de leur projet associatif respectif, contribue à la réalisation du projet sportif du territoire thionvillois.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'Office Municipal des Sports et l'Union Sportive de Volkrange dans le cadre de subventions en soutien aux projets suivants :

Bénéficiaire	Objet	Montant
Office Municipal des Sports de Thionville O.M.S.T.	Organisation d'un Futsal	1.000,00 €
Union Sportive de Volkrange U.S.Volkrange	Achat d'équipement sportif	1.500,00 €
TOTAL		2.500,00 €

Les Commissions "Enseignement, Jeunesse et Sports, Affaires sociales" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme Véronique SCHMIT ayant quitté la salle avant l'examen du rapport et ne participant pas au vote) :

- se prononce en faveur du versement des montants indiqués aux associations précitées, les crédits étant inscrits au Budget 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment à signer le document contractuel correspondant et figurant en annexe.

Votants	35	
Pour	35	M. Pierre CUNY, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LERBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : Mme Stéphanie KIS, Mme Sandra KHERB, M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Aurélie LEREBOUTET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-23 - Subvention pour des actions de jeunesse 2025. (Mme SCHMIT)

La politique Jeunesse développée par la Ville depuis plusieurs années, en partenariat avec les associations locales et l'Etat, par le biais du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) permet de proposer des actions en direction des jeunes, notamment dans le cadre du dispositif "Atelier Jeunes"

Ce dispositif est un outil éducatif mis à la disposition des associations et collectivités mosellanes ; il permet à des adolescents de réaliser de légers travaux sur des sites publics pendant les vacances scolaires.

Il s'agit de jeunes de 14 à 21 ans identifiés pour leurs difficultés de socialisation et d'accès aux loisirs. Dans la mesure du possible, la parité filles - garçons est souhaitée. Le nombre de participants se situe entre 5 et 10 jeunes par atelier.

Ces actions visent l'amélioration de leur cadre de vie et leur donnent l'occasion de participer activement, positivement et collectivement à la vie de la cité.

Les chantiers peuvent porter sur des aires de jeux, des locaux collectifs, des espaces verts, des bâtiments publics, en étroite concertation avec les responsables concernés. La concertation locale entre les jeunes, l'association, les habitants, la commune et les bailleurs sociaux est particulièrement recherchée dans ces projets.

La mise en œuvre de ces ateliers est subventionnée afin de permettre aux jeunes de monter un projet collectif de vacances et de loisirs.

Dans ce cadre, et selon les modalités précisées ci-dessous, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir un atelier jeunes porté par l'association Apsis Emergence dans le cadre d'une subvention de fonctionnement.

Bénéficiaire	Objet	Participation	
		Ville	S.D.J.E.S.
APSIS Emergence	Fresque Transformateur Enedis du 04 au 08/08 *	2.125,00 €	245,00 €

* Il est à noter la prise en charge par Enedis d'un montant de 1.000,00 €.

Les Commissions "Enseignement, Jeunesse et Sports, Affaires sociales" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme KIS ayant quitté la salle avant l'examen du rapport et ne participant pas au vote) :

- autorise le versement de la subvention citée au rapport ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants	36	
Pour	36	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-24 - Rapport d'activités 2025 : bourses au permis de conduire, au financement du Brevet d'Aptitude aux Formations d'Animateur (B.A.F.A.), du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil de mineurs (B.A.F.D.) et bourses à l'initiative des jeunes. (Mme SCHMIT)

Par délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2014, la Ville s'est engagée dans trois dispositifs de bourses visant à accompagner et à soutenir les jeunes. Il s'agit :

- des bourses au permis de conduire ;
- des bourses au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueils collectifs de mineurs (B.A.F.A. / B.A.F.D.) ;
- des bourses à l'initiative des jeunes.

De manière générale, ces trois dispositifs répondent aux trois objectifs suivants :

- conduire les jeunes vers l'autonomie ;
- participer à la dynamisation du tissu associatif local ;
- promouvoir les valeurs de citoyenneté et de solidarité.

Ainsi, chaque jeune, accompagné dans sa démarche par le service jeunesse, dépose son projet ou sa demande. Cette étape franchie, le dossier est examiné par un jury composé de l'élue à la Jeunesse, des agents du service et des partenaires jeunesse connaissant le jeune et l'ayant eu en stage ou en mission citoyenne.

Le jury délibère alors sur l'attribution de la bourse en étudiant le parcours du jeune et ses motivations. Le service jeunesse s'appuie sur un réseau dynamique et récemment renforcé de partenaires locaux (Apsis-Emergence, Mission Locale du Nord-Mosellan, Maison des Quartiers, Centre Jacques Prévert, Centre "Le Lierre", etc...)

• **Bourses aux permis de conduire :**

Ce dispositif aide les jeunes thionvillois âgés de 17 à 26 ans à financer leur permis de conduire afin de leur permettre de devenir autonomes et de favoriser leur insertion professionnelle. En contrepartie, les jeunes bénéficiaires s'engagent à effectuer 70 heures de mission pour la Ville ou pour une structure partenaire. L'aide accordée d'un montant de 700,00 € est versée à l'auto-école sur présentation de la convention d'engagement.

Les bénéficiaires des bourses octroyées par les jurys réalisent leurs missions citoyennes au sein des services municipaux, de clubs sportifs thionvillois, de centre sociaux, d'associations, d'E.P.A.H.D., etc... Ces partenaires constatent un réel investissement des jeunes dans leur mission et perçoivent leurs actions comme une plus-value pour la structure d'accueil.

Le partenariat établi avec l'Association Nationale pour la Promotion à l'Education Routière (A.N.P.E.R.), dans ce cadre est renouvelé pour l'année à venir. La qualité des relations entretenues avec les responsables de cette association et ceux des auto-écoles partenaires est à souligner.

Depuis 2021, ce dispositif municipal prévoit également d'accompagner de manière spécifique les jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.) et les candidats en situation de handicap par l'attribution d'une bourse de 1.400,00 €. Cette année, l'Etat a renouvelé son aide à la Ville pour la mise en œuvre de cette mesure.

Deux jurys se sont réunis en 2025 et 33 bourses ont été attribuées (dont 17 bourses en Q.P.V.).

A la date de rédaction du rapport, il reste une vingtaine de candidatures à examiner (jury prévu au cours du mois de décembre).

Depuis le lancement du dispositif, ce sont 295 jeunes qui ont bénéficié d'une bourse au permis de conduire et réalisé leurs missions citoyennes dans le respect de l'échéancier prévu.

- **Bourses à la formation au B.A.F.A. / B.A.F.D.**

Par l'attribution de cette bourse, la Ville souhaite encourager les jeunes thionvillois entre 16 et 25 ans à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) ou le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.). La bourse est attribuée pour la réalisation de sessions de base et/ou de perfectionnement/approfondissement.

Le montant de la bourse est défini comme suit :

- la bourse B.A.F.A. correspond aux frais réels d'inscription par session, déduction faite de 50,00 € qui correspondant à la part d'autofinancement du candidat. La prise en charge des frais réels est plafonnée à 550,00 € par session ;
- pour une formation complète, le montant total maximal de la bourse est donc de 1.100,00 €.

En contrepartie, le jeune s'engage à effectuer un stage pratique dans une structure socio-culturelle partenaire de la Ville.

En 2025, 18 bourses ont été attribuées lors de quatre jurys.

A ce jour :

- 104 jeunes ont bénéficié de la bourse en question depuis sa création en 2014 ;
- 50 d'entre eux ont obtenu le diplôme ;
- 35 sont en cours de formation ;
- 12 ont abandonné pour des raisons personnelles, le plus souvent liées à une évolution de leur projet de vie.

- **Bourses à l'initiative des Jeunes.**

Ce dispositif accompagne les jeunes âgés de 11 à 30 ans pour un projet individuel ou collectif (scientifique, humanitaire, sportif, etc...) et peut faire l'objet d'un soutien financier d'un montant maximal de 1.000,00 €.

Deux projets ont été soutenus :

Trois jeunes membres actifs de l'association Help 4 Mada ont été accompagnés dans leur projet de manifestation, qui a pris la forme d'un premier festival de musique organisé en lien avec le LED dans la salle du LAB, le vendredi 27 juin 2025.

A cette occasion 4 groupes locaux se sont produits devant un public de 180 personnes.

Les recettes générées ont participé aux projets de l'association afin de contribuer à l'amélioration du quotidien des enfants malgaches de la réserve de Berenty.

La bourse de 1.000,00 € leur a été attribuée et leur a permis d'organiser cette manifestation.

LEOCADIA est un projet de publication et d'exposition réalisé par Victoria Kieffer. Ce projet retrace l'histoire de sa grande-tante polonaise qui a vécu à Thionville. Il est le fruit de 2 années de recherches. Victoria a réalisé différentes publications et cette bourse lui a permis de réaliser une exposition organisée à la Chapelle des Lépreux du 14 février au 15 mars 2025 et de publier un livre sur le sujet.

En contrepartie de cette bourse, Victoria a animé un atelier avec une dizaine de jeunes suivis par APSIS-Emergence. Il s'agissait dans ce cadre de présenter le processus de réalisation d'un livre sur la généalogie et de permettre aux jeunes de travailler en commun à partir d'archives et de photographies personnels.

Les Commissions "Enseignement, Jeunesse et Sports, Affaires sociales" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte du présent rapport ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBouLET, M. Laurent TSCHIERSch, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAu, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-25 - Salles municipales : forfait nettoyage. (M. ALIX)

Conformément au règlement d'utilisation des salles municipales approuvé par une délibération du 10 avril 2018, un forfait nettoyage d'un montant de 64,00 € par heure de travail et par agent sera demandé aux utilisateurs en fonction de l'état des locaux et de la cuisine après l'utilisation et en fonction de l'état des lieux sortant.

Ce tarif peut être révisé annuellement et s'applique en supplément de la tarification des salles municipales.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-26 - Action "Coeur de Ville" : prolongation de l'exonération partielle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public. (M. SCHREIBER)

La Ville et la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville" sont bénéficiaires du programme Action Coeur de Ville, dont l'un des enjeux majeurs consiste à retrouver une offre attractive de l'habitat et du commerce en coeur de ville.

Par délibération du 29 septembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation de l'O.P.A.H. jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi que la prolongation de la mise en place de la campagne d'aide au ravalement et / ou à l'isolation des façades ainsi qu'une prime de sortie à la vacance pour les logements inoccupés depuis plus de deux ans jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à la délibération du 31 mai 2021, il est également proposé de prolonger l'exonération partielle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public d'octobre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, en maintenant les tarifs actuellement applicables, à savoir :

REDEVANCE POUR UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE	Tarifs 2025 (T.T.C)	Tarifs secteurs hyper-centre O.R.T.
Occupation d'une place de stationnement pour tout chantier (ou équivalent à 5 mètres linéaires, par case et par jour)	9,00 €	4,50 €
Installation de bennes sur le domaine public (par benne et par jour)	20,00 €	10,00 €
Installation de dépôts de matériaux sur le domaine public (le m ² par jour)	2,00 €	1,00 €
Installation de clôtures d'une zone de chantier ou pour l'installation d'une base de vie sur le domaine public (le m ² par jour)	2,00 €	1,00 €
Tarifs dégressifs en fonction de la durée du chantier concernant le stationnement, l'installation de bennes, de clôture, et de base de vie, et les dépôts de matériaux (à compter du 1er janvier 2017) :		
- à partir du 2ème mois	Tarif plein	Non concerné
- à partir du 3ème mois	Réduction de 30%	Non concerné
- à partir du 7ème mois	Réduction de 50%	Non concerné
Installation d'échafaudages sur le domaine public (le ml par semaine, dès le 1er juin 2016)	2,00 €	1,00 €

Cette action vise à encourager et à faciliter la réhabilitation, la restructuration et la recomposition d'une offre attractive de l'habitat et de l'immobilier commercial et contribue, in fine, à la mise en valeur de formes urbaines et du patrimoine.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la prolongation de l'exonération partielle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les travaux effectués dans le secteur hypercentre du périmètre O.R.T. jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIRSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOUTET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-27 - Zone d'Aménagement Concerté Thionville Rive Gauche : approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024. (M. SCHREIBER)

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Thionville Rive Gauche a été concédé par la Ville à la SODEVAM. Le traité de concession, approuvé par une délibération du 25 juin 2018, a été notifié en août 2018, pour une durée de 13 années.

Conformément à l'article 24 dudit traité, pour permettre à la collectivité concédante d'exercer son droit de contrôle comptable et financier en application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, l'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération objet de la concession. Chaque année, l'aménageur adresse un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.), retraçant l'évolution technique et financière de l'opération jusqu'au 31 décembre de l'année précédente.

La SODEVAM a établi un C.R.A.C. au 31 décembre 2024, précisant les réalisations menées dans le cadre de la concession, d'une part, et proposant le compte de résultat prévisionnel pour le projet, d'autre part.

Ce document est annexé à la présente.

Le nouveau compte de résultat de l'opération présente :

- des dépenses prévisionnelles à terme de 33.323.000,00 € H.T.
- des recettes prévisionnelles à 33.732.000,00 € H.T.
- une participation de la collectivité (inchangée) à 2.103.360,00 €.

soit un résultat prévisionnel de 409.000,00 € H.T.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Jean-Charles LOUIS ayant quitté la salle avant l'examen du rapport et ne participant pas au vote) :

- approuve le C.R.A.C. figurant en annexe, établi par la SODEVAM au 31 décembre 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	37	
Pour	37	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUT, M. Laurent TSCHERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-28 - Cession d'un terrain allée du Château de Gassion dans la Z.A.C. de Gassion. (M. SCHREIBER)

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section 56 n°108 de 2 ha 00 a 39 ca située allée du Château de Gassion dans la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) de Gassion.

Cette parcelle constitue une parcelle en friche industrielle sur laquelle existaient des installations sidérurgiques aujourd'hui démolies dont persistent des dallages et ouvrages béton.

L'association des musulmans de Thionville a manifesté son souhait d'acquérir cette parcelle en vue d'y implanter un lieu de culte.

Cette parcelle pourrait être cédée, moyennant un prix fixé, après estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle, à 135.000,00 € H.T.

L'acquéreur prendra en charge les frais d'acte.

Il sera par ailleurs soumis au respect du cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux du 16 septembre 2015, prévoyant notamment une restriction au droit de disposer et une action résolutoire en garantie de la réalisation de l'immeuble dans les 4 ans de la signature de l'acte de vente.

Cette opération pourra se réaliser par la passation d'un compromis de vente.

Le compromis de vente à passer avec la Commune, suivi de la signature d'un acte de vente, comprendra la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

La durée de ce compromis sera de deux ans et pourra être prolongée de huit mois en cas de procédure de recours contre le permis de construire en cours au-delà du délai de deux ans.

Eu égard au fait que la parcelle cadastrée section 56 n°108 ne dispose pas d'un accès direct à la voie publique, il conviendra de grever la parcelle communale cadastrée section 56 n°107 de 52 a 43 ca (fonds servant) d'une servitude de passage qui s'exercera au profit du fonds dominant cadastré section 56 n°108.

Cette servitude s'exercera sur l'intégralité de la parcelle cadastrée section 56 n°107.

Cette servitude sera levée dès que la Ville aura assuré la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée section 56 n°114, ainsi que d'une partie de la parcelle cadastrée section 56 n°115, lui permettant ainsi de réaliser un bouclage de la zone.

Cette servitude sera consentie, après avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle, à titre gratuit.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce en faveur de la passation d'un compromis de vente dont les conditions suspensives sont exposées dans le présent rapport ;

- autorise la signature de l'acte de vente dès la levée de la condition suspensive ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-29 - Dénomination d'une voie en impasse prenant naissance sur la route du Crève-Coeur. (M. SCHREIBER)

Dans le cadre d'une opération immobilière portée par "SAS CONCEPT AMENAGEMENT FONCIER", une voie en impasse prenant naissance sur la route du Crève-Coeur doit être réalisée afin de desservir ce nouveau secteur d'habitat individuel de 5 lots. Il est proposé la dénomination suivante :

Edmond Rostand (1868–1918).

Edmond Rostand, né le 1er avril 1868 à Marseille, étudie le droit avant de se consacrer à la littérature. Poète et dramaturge français, il est surtout célèbre pour ses pièces de théâtre en vers, marquées par un lyrisme romantique et une grande virtuosité verbale.

Quelques-unes de ses œuvres majeures :

- Cyrano de Bergerac (1897), son chef-d'œuvre, est une comédie héroïque qui connaît un succès triomphal et reste l'une des pièces les plus jouées au monde ;
- L'Aiglon (1900), Chantecler (1910), et Les Romanesques (1894) comptent parmi ses autres œuvres marquantes.

Edmond Rostand fut élu à l'Académie française en 1901, à seulement 33 ans. Son talent pour mêler panache, émotion et humour a profondément marqué le théâtre français de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Son œuvre, toujours populaire, incarne l'idéalisme, la bravoure et la puissance de la parole. Il meurt le 2 décembre 1918 à Paris, laissant une empreinte durable dans la culture française.

Cette dénomination est choisie en lien avec la voie dite "Rue Chantecler" toute proche portant le nom de son œuvre.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination suivante : impasse Edmond Rostand.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la dénomination telle que proposée dans le présent rapport, matérialisée dans le plan en annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-30 - Dénomination d'une ruelle à Oeustrange. (Mme MICHEL)

Afin d'attribuer des adresses à de nouveaux logements dont les accès situés en façades arrières des immeubles donnant sur la Rue de l'Abbé Gouvion sont actuellement desservis par une ruelle en impasse sans nom prenant naissance sur la Rue de l'Amitié, une dénomination est nécessaire. Il est proposé la dénomination suivante :

Amourettes (graminées) :

Appartenant à la famille des graminées, l'amourette est une plante à épillets en forme de coeur ou clochettes suspendus à des attaches fines de couleur brun violacé évoluant au crème à maturité.

Quelques caractéristiques :

- **Milieux** : prairies humides, bois clairs, bords de chemins, zones tempérées ;
- **Répartition** : Europe, Amérique du Nord, Asie ;
- **Plante pionnière** : contribue à la stabilisation des sols ;
- **Attire la faune** : source de nourriture pour certains insectes et oiseaux ;
- **Traditionnelles** : utilisée par les Amérindiens pour parfumer les vêtements, les tipis, et dans des rituels sacrés ;
- **Aromatiques** : parfum naturel pour sachets, pot-pourris ;
- **Médicinales** : propriétés sédatives légères, utilisée en infusion pour ses vertus relaxantes ;
- **Culinaires** : parfois utilisée pour aromatiser des plats ou des boissons.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination suivante en lien avec le caractère rural de ce village entouré de prés et de bois : **Impasse des Amourettes.**

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la dénomination telle que proposée dans le présent rapport, matérialisée dans le plan en annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTLET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-31 - Dénomination d'une voie de liaison entre l'avenue Comte de Bertier et la rue Claude Weisbuch. (M. CUNY)

Dans le cadre des opérations immobilières portées respectivement par "JLD PROMOTION" et "CENZIG PROMOTION", une voie de liaison doit être réalisée entre l'avenue Comte de Bertier et la rue Claude Weisbuch afin de desservir ces deux ensembles d'habitat collectif d'une cinquantaine de logements. Cette nouvelle voie doit être dénommée.

Henri ANGLADE (1933-2022) :

Henri ANGLADE est né le 6 juillet 1933 à Thionville, surnommé "Napoléon" par ses pairs en raison de son caractère et de sa perspicacité, cycliste professionnel de 1957 à 1967, il fut une figure emblématique du cyclisme français, reconnue pour son élégance et son esprit tactique.

Ses principales réalisations sportives sont les suivantes :

- 2ème du Tour de France 1959 ;
- Champion de France sur route (1959, 1965)
- 10 participations au Tour de France (1957-1967)
- 4ème du Tour de France (1964, 1965)
- Victoire d'étape et port du maillot jaune à plusieurs reprises.

Il fut également directeur sportif de l'équipe Lejeune dans les années 1970.

En sa qualité de maître verrier, il est également à l'origine de création de vitraux pour la chapelle Notre-Dame-Des-Cyclistes à Labastide-d'Armagnac.

Henri ANGLADE est décédé à Lyon le 10 novembre 2022.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue Henri ANGLADE.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la dénomination telle que proposée dans le présent rapport, matérialisée dans le plan en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBouLET, M. Laurent TSCHIERSch, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAu, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-32 - Autorisation de futures ventes de véhicules sur le site Agorastore. (Mme SCHNEIDER)

Il est proposé à l'Assemblée Communale d'autoriser la vente du véhicule réformé cité ci-dessous :

Budget	Type	Date d'acquisition	Mise à prix en T.T.C.
VILLE	CITROEN JUMPER BY-382-NR	27/02/2001	1 500.00 €

Cette demande est faite préalablement à la mise en vente du véhicule, dans l'éventualité où le montant des enchères viendrait à dépasser la somme de 4.600,00 €.

Il sera ensuite placé sur le site d'enchères Agorastore et le Conseil Municipal sera informé du prix de vente final.

Les Commissions "Environnement, Cadre de Vie et Travaux" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du véhicule aux conditions précisées au rapport ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCH, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAU donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-33 - Conventions de servitude entre ENEDIS et la Ville. (Mme SCHNEIDER)

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite poser un câble électrique Haute Tension souterrain :

- sur 26 mètres environ :

- boucle du Carreau de la Mine, sur la parcelle Ville, cadastrée n°0361 - section CP et sur la parcelle Ville, cadastrée n°0403 - section CP ;

- sur 125 mètres environ :

- rue Saint-Nicolas, sur la parcelle Ville, cadastrée n°0097 - section 07 ;
- place Turenne, sur la parcelle Ville, cadastrée n°0117 - section 07 ;
- rue du Vieux Collège, sur la parcelle Ville, cadastrée n°0115 - section 07.

Il s'agit aujourd'hui de conclure avec ENEDIS deux conventions de servitude relatives à ces ouvrages.

Les Commissions "Environnement, Cadre de Vie et Travaux" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées respectivement les 12 et 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce en faveur de la passation des conventions jointes en annexe au présent rapport ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération, dont notamment la signature des deux conventions précitées.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOUTET, M. Laurent TSCHERSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-34 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Côte-des-Roses - Bel Air, cession d'un terrain rue Sainte Anne - hôtel hospitalier : nouvelles références cadastrales, désaffectation et déclassement du domaine public. (M. SCHREIBER)

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) de la Côte-des-Roses - Bel Air prévoit l'aménagement de la place Madeleine GEBELIN-BRES. Organisée autour d'un espace public central, la place sera composée de plusieurs ensembles immobiliers à vocation mixte : logements, activités tertiaires, etc. Imaginée comme un véritable coeur de quartier, elle accueillera, notamment, le futur hôtel hospitalier ainsi que des commerces.

Lors de sa séance du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la cession du lot 5b, d'une surface de 520 m² à extraire des parcelles cadastrées section 35 n°22, 23, 24, 25 et section 30 n°127 à la société SECLEM GGL SANTE ou toute autre société de droit européen agréée par la Ville.

Le procès-verbal d'arpentage étant réceptionné, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles références cadastrales, la vente portera désormais sur les parcelles cadastrées :

- section 30 n° 255 d'une contenance de 1 a 60 ca ;
- section 35 n° 449 d'une contenance de 1 a 45 ca ;
- section 35 n° 443 d'une contenance de 1 a 08 ca ;
- section 35 n° 447 d'une contenance de 90 ca ;
- section 35 n° 438 d'une contenance de 17 ca.

Il est à noter qu'une partie de l'ancienne voirie, désormais cadastrée section 30 n° 255, a fait l'objet d'une désaffectation et d'une enquête publique réglementaire de déclassement du domaine public communal qui s'est déroulée du 24 juin au 16 juillet 2025 avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

Pour rappel, le projet porte sur la construction d'un bâtiment, sur le lot 5b, qui comprendra l'hôtel hospitalier, soit 48 hébergements et une boulangerie en rez-de-chaussée. Le prix de vente est établi, après estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques de Moselle, à 100,00 € H.T. par m² de surface de plancher, soit un prix de 201.700,00 € H.T., frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur conformément au permis de construire.

La boulangerie SALMON ne souhaitant pas se réinstaller sur le site, l'acquéreur est libre d'y implanter une autre boulangerie sur accord préalable de la Ville.

En outre, pour permettre la réalisation du projet immobilier, il est préconisé de déroger aux articles 16 à 19 du cahier des charges et conditions applicables à la vente des terrains communaux du 16 septembre 2015 sous réserve que l'acquéreur produise une garantie financière d'achèvement sur l'ensemble du projet bénéficiant à la Ville.

Enfin, le règlement de gestion des chantiers devra être respecté par l'acquéreur. Ce dernier sera annexé à l'acte. Ce règlement sera transmis à l'ensemble des opérateurs du NPNRU. Il précisera, notamment, les conditions de démarrage des travaux (constitution d'un dossier de démarrage, les obtentions des autorisations administratives), la gestion des déchets, les accès et les conditions de circulation sur le chantier, la sécurisation du chantier, le respect des clauses sociales à intégrer aux marchés, la communication et les informations donnés aux riverains.

Les Commissions "Urbanisme" et "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" ont été consultées le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la signature de l'acte de vente portant sur les parcelles cadastrées section 30 n°255, section 35 n° 449, 443, 447 et 438 et dont les conditions principales sont exposées au présent rapport ;
- constate la désaffectation et le déclassement d'une partie de l'ancienne voirie désormais cadastrée section 30 n° 255 ;
- décide de déroger aux 16 à 19 du cahier des charges et conditions applicables à la vente des terrains communaux du 16 septembre 2015 sous réserve que l'acquéreur produise une garantie financière d'achèvement sur l'ensemble du projet bénéficiant à la Ville ;
- autorise la mise en application du règlement de gestion des chantiers sur la surface cédée ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Thionville séance du 17 novembre 2025

Sous la présidence de Pierre CUNY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Frédéric SICHET, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, M. Laurent TSCHIERSCHE, M. Simon MALET, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Rebecca MARCIANO

Absent(es) ou excusé(es) : M. Laurent KROB, M. Lionel BIEDER, M. Yves CLEMENT, M. Sébastien BAUDOT

Pouvoir(s) : Mme Anita FATIS donne procuration à M. Emmanuel BERTIN, Mme Sandra KHERB donne procuration à Mme Stéphanie KIS, Mme Aurélie LEREBOULET donne procuration à Mme Patricia RENAUX, Mme Camille MONNIER donne procuration à Mme Véronique SCHMIT, M. Brian PELINGU donne procuration à Mme Carol THIL, M. Guy HARAUD donne procuration à Mme Manon PELLICORI, Mme Florence NIEF-BENHAMOU donne procuration à M. Jackie HELFGOTT

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN assisté de Mme CASELLATO, rédacteur principal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

20251117-35 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes : contrôle coordonné sur la reconversion des friches industrielles. (M. CUNY)

Par courrier du 3 novembre 2025, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a communiqué à Monsieur le Maire le rapport d'observations définitives relatif au contrôle coordonné de la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville" et de la Commune de Thionville portant sur la thématique de la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2019 et suivants, accompagné de la réponse qui y a été apportée.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport est communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

La Commission "Finances, développement économique, commerce et affaires générales" a été consultée le 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes figurant en annexe et prend acte de ce document ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Votants	38	
Pour	38	M. Pierre CUNY, Mme Véronique SCHMIT, M. Jackie HELFGOTT, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Emmanuel BERTIN, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, Mme Stéphanie KIS, M. Roger SCHREIBER, Mme Christiane ZANONI, M. Thierry GHEZZI, Mme Carol THIL, M. Pierre ALIX, Mme Jacqueline PEZIN, Mme Danielle BERTRAND, Mme Cathy STARCK, Mme Marie MICHEL, Mme Anita FATIS, M. Claude GANDECKI, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, Mme Sandra KHERB, M. Frédéric SICHEL, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Aurélie LEREBOULET, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Camille MONNIER, M. Simon MALET, M. Brian PELINGU, M. Geoffrey FELICI, M. Lucas GRANDJEAN, M. Paul NILLES, Mme Brigitte VAISSE, M. Guy HARAU, M. Philippe NOLLER, Mme Manon PELLICORI, Mme Marie-Sophie CZERNIAK, Mme Florence NIEF-BENHAMOU, Mme Rebecca MARCIANO
Contre		
Abstention		
Non participation		

Pour extrait conforme,
Thionville, le 18 novembre 2025.
Le Maire :

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures.



Le Secrétaire de séance :

Lucas GRANDJEAN